

TARIF D'ABONNEMENT :

UN AN... SIX MOIS... TROIS MOIS... Les autres départements de l'étranger, les frais de poste en sus.

BUREAUX & RÉDACTION

17, rue de Valenciennes, 17. Téléphone, rue Nationale, 78. Directeur-Propriétaire: ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Abonnements et annonces : A ROUBAIX, Grande-Rue, 71. — A LILLE, rue du Camé-Saint-Victorien, 2 bis. — A PARIS chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-de-Victoire, 29. — A BRUXELLES, A L'OFFICE DE PUBLICITE.

LA SEANCE DE SAMEDI

Les polémiques que soulève la mathématique affaire soumise, en ce moment, à la justice militaire, ont eu, samedi, un bruyant écho à la Chambre des députés.

Voilà près de quinze jours que l'orage était dans l'air, que la surexcitation de bien des gens était portée à son paroxysme. L'orage a éclaté, les passions se sont déchaînées, une discussion des plus violentes a eu lieu. On en a déjà vu le résultat dans nos colonnes.

À l'énorme majorité de 511 voix contre 18, la Chambre a tenu à se associer à l'hommage rendu par le ministre de la guerre à l'armée. Et l'extrême gauche ayant cherché à transformer une question d'ordre judiciaire en une question politique et ministérielle, c'est à une majorité de 316 voix contre 150, que la Chambre a approuvé les déclarations du gouvernement.

La question ministérielle, soulevée hier avec une nouvelle violence par M. Millerand et les socialistes, est certainement accessoire. Chose étrange, c'est au moment précis où la justice militaire suivait son cours le plus normal, au moment où l'ordre d'information dans l'affaire Esterhazy était donné par M. le général Saussier, où la lumière devait par conséquent éclater, que les révolutionnaires de l'extrême gauche ont jugé à propos de chercher à l'obscurcir par leurs attaques contre le cabinet et, ce qui est plus grave encore à notre sens, par leurs attaques contre l'autorité militaire.

Dans le discours véhément que M. Millerand a prononcé hier, nous ne révélerions qu'un seul passage : « Vous nous demandez tout à l'heure, a-t-il dit, ce que nous aurions fait à votre attaque. Nous n'aurions pas permis qu'on attaquât pendant quinze jours les chefs de l'armée, sans relever ces attaques! » Comment M. Millerand a-t-il pu tenir un pareil langage alors que la Chambre venait de couvrir d'ovations le vibrant et patriotique discours de M. le ministre de la guerre, alors qu'il y a quelques jours à peine, aux obsèques d'un de ses compagnons d'armes, M. le général Billot répétait, comme il l'a rappelé dans une interruption, que « les chefs de l'armée comme l'armée étaient au-dessus de tout soupçon? » Et, ajoutons-le, les protestations de M. le général Billot venaient d'être confirmées par la publication d'une lettre de M. le général de Boisfleury à son chef hiérarchique, lettre dans laquelle le chef de l'état-major démentait avec la dernière énergie l'attitude qu'on lui avait prêtée et mettait fin, par conséquent, aux insinuations injurieuses qu'on avait dirigées contre lui.

Mais qui donc attaque l'armée depuis quinze jours? Il fallait tout l'aplanissement de M. Millerand pour contester que les principaux auteurs de cette campagne étaient ses meilleurs amis. Rappelons, par exemple, les termes du manifeste signé par le « Comité révolutionnaire central », par M. Chauvière par M. Marcel Sembat, par M. Edouard Vaillant et quelques autres. Dans cette proclamation, ces amis de M. Millerand, déclaraient que « les chefs militaires d'aujourd'hui étaient de même farine que ceux qui, en 1870 et en 1871, livraient la nation et mitraillaient les Parisiens. » Et ils ajoutaient : « Puisque le militarisme, par ses méfaits et par ses hontes, s'est mis lui-même sur la sellette, il doit y rester cloué jusqu'à ce qu'il soit démasqué et définitivement condamné. A bas le militarisme! Vive la révolution! Vive la République! Vive la révolution! »

jusqu'à ce qu'il soit démasqué et définitivement condamné. A bas le militarisme! Vive la révolution! Vive la République! Vive la révolution! Kien l'autorité de pareilles attaques : l'affaire est placée sous la haute direction du général en chef de l'armée française, M. le ministre de la guerre et M. le président du conseil, aux acclamations de la Chambre, ont rendu hommage à l'indépendance et au patriotisme du général Saussier, et le pays tout entier s'associe, avec le Parlement, à ces témoignages de respect et de confiance.

La discussion de samedi, quelque violente et quelque passionnée qu'elle ait été, à certains moments, a eu du moins cet avantage de permettre à la Chambre de faire éclater ses plus nobles sentiments patriotiques. Mais, maintenant qu'elle s'est livrée à cette légitime manifestation et qu'elle a donné certains avertissements salutaires, elle doit désormais garder son sang-froid, et attendre sans impatience l'œuvre de la justice. Il a suffi de voir, samedi, à quel déchaînement de passions contraires pouvaient conduire de pareils débats, pour se convaincre des dangers qu'ils font courir.

La question ministérielle est fort au-dessus des multiples intérêts qui sont en jeu. En cherchant à peser par des votes ou par des discussions sur les décisions de la justice militaire, la Chambre commettrait plus qu'un abus de pouvoir. Elle s'exposerait à la pire déconsidération, et personne ne peut prévoir ce qui sortirait de l'inextricable déshonneur où quelques socialistes ont déjà essayé, hier, de jeter la représentation nationale.

CHINOISERIE ADMINISTRATIVE

La tempête des jours derniers est venue fort à propos attirer l'attention du public sur une des curiosités administratives comme on en trouve dans tous les pays et dont, contrairement à ce que l'on s'imagine trop facilement sur le continent, l'Angleterre n'est pas exempte.

Lundi, au fort de la tempête, les deux bureaux de l'administration des postes et télégraphes ont été avisés par le directeur des postes et télégraphes de Grande-Bretagne à ordonner un télégramme de Calais pour Douvres doit aller d'abord à Londres, pour être de là expédié à Douvres.

Cela est fort ingénieux et, avec ce système, on est arrivé à des résultats remarquables. C'est ainsi que le télégramme envoyé de Calais à 10 h. 25 du matin pour prévenir le bateau de Douvres de l'état de la mer sur la côte de France n'est arrivé à Douvres qu'à 1 h. 30 de l'après-midi.

Cela démontre que, dans les affaires, il est préférable de ne pas envoyer une dépêche à une distance de trente-trois kilomètres, c'est admettre, dans le même temps, on va de Calais à Douvres en bateau, et de Douvres à Londres en chemin de fer.

LES TROUBLES EN AUTRICHE

France, 5 décembre. — On ne s'est produit hier aucun événement dans le district de Brno, à Jaghonzau, où a brisé les vases chez un certain nombre d'ouvriers et à un essai de démonstrer leurs demeures.

On a dit que le ministre de la guerre, M. Sauter, a fait un voyage à Brno, accompagné de quelques officiers et de quelques soldats. On a dit aussi que le ministre de la guerre, M. Sauter, a fait un voyage à Brno, accompagné de quelques officiers et de quelques soldats.

Un important démenti

On a cru, dit l'Éclair, pouvoir dire que le commandant Esterhazy avait été chargé par l'état-major du commandement des troupes de surveillance et qu'il aurait été chargé de surveiller les mouvements de l'armée.

des peines variant entre vingt heures et huit jours de prison. Une personne n'a été frappée jusqu'ici par la justice sommaire de la loi martiale, c'est-à-dire fusillé sur l'heure. Plusieurs villes de province, tant tchèques qu'allemandes, ont montré une grande surexcitation mais sans que de graves collisions se soient produites jusqu'ici.

Les négociations. Vienne, 5 décembre. — Bien que les premières négociations du baron Gutschalk aient échoué, il semble cependant que celui-ci n'ait point renoncé à les reprendre tant que les conditions de paix ne seront pas satisfaisantes.

Le projet de loi du baron Baufly. Budapest, 5 décembre. — Le baron Baufly, qui a passé plusieurs jours à Vienne à conférer avec le comte Gutschalk et le baron Gutschalk, est rentré hier soir à Budapest, il a apporté, dit-on, l'autorisation de présenter un projet de loi aux Chambres hongroises sur la réorganisation du conseil des ministres en ce qui concerne la Hongrie, comprenant des dispositions provisoires et définitives en ce qui concerne la révision du statut des ministres de l'empire.

La première nouvelle qui circula dans le monde de la situation fut celle-ci : l'impression fut mauvaise, et les cours fléchirent. Soudain, autre nouvelle : il y avait permis d'informar, et la joie des amis de la République fut grande. La Chambre de Budapest, qui se réunira demain, sera chargée de discuter ce projet de loi.

L'AFFAIRE DREYFUS

Paris, 5 décembre. — Voici donc le terrain déblayé en ce qui concerne le gouvernement. Le ministre de la guerre, dit-on, a promis de faire passer le projet de loi sur l'information de la justice militaire à la Chambre par le général Billot.

LA MOTION HUMBERT. A ce point de vue, l'adjonction de M. Humbert à l'ordre du jour, adjonction « brisant les menures de la campagne électorale », a été des plus heureuses.

M. Isaac. On aurait dit qu'on n'avait pas retrouvé dans cette affaire le fameux Isaac, l'ancien sous-préfet de Fourmies, avec lequel les socialistes étaient en rupture de sang versé fort malheureusement.

Le rapporteur du conseil de guerre. M. le chef de bataillon en retraite Ravary, chevalier de la Légion d'honneur, qui, ainsi que nous l'avons dit, est le conseil de guerre par intérim de l'affaire Esterhazy, est âgé de 59 ans.

La procédure. Il est probable, pense-t-on, que l'instruction nouvelle durera huit ou dix jours, car cette instruction a été précédée par une instruction de première instance.

Les scrutins de samedi. Paris, 5 décembre. — Quelques remarques sur les scrutins de samedi.

vice d'information et de surveillance et qu'il aurait été chargé de surveiller les mouvements de l'armée. On a dit aussi qu'il avait, en personne et par lui-même, accompagné le général Billot à la Chambre par le général Billot.

L'IMPRESSIION A LA BOURSE. Nous donnons, d'après l'Éclair, l'impression causée par les nouvelles de la situation de la République à Paris, bien qu'on ne doive attacher qu'un médiocre intérêt à ce qui peut se dire dans ce lieu spécial, où, du reste, dominent les amis de Dreyfus.

Le duel Millerand-Reinach. Paris, 5 décembre. — La rencontre annoncée entre M. Reinach et M. Millerand, rencontre motivée par les incidents de la campagne électorale, a eu lieu ce matin à onze heures et demie, au plateau de Châtillon.

LA PRESSE ET LA SEANCE DE SAMEDI. Le Journal. « Ce qui subsiste, c'est que l'honneur de l'armée restait intact, et que la République n'avait rien perdu de sa dignité. »

Guillaume II et Dreyfus. Un envoi de M. de Moltke au Journal la dépêche suivante : « Lors de mon précédent séjour à Mulsheim, je vous avais adressé un télégramme de félicitation à l'occasion de votre victoire sur Dreyfus. »

Une rectification de M. Charles Dupuy. Nous avons rapporté hier le propos tenu dans les colonnes de la Chambre par M. Charles Dupuy au sujet de l'affaire Esterhazy. Le député de la Seine a dit que son discours n'avait été que celui d'un homme qui ne savait rien de ce qu'il disait.

Le rapporteur du conseil de guerre. M. le chef de bataillon en retraite Ravary, chevalier de la Légion d'honneur, qui, ainsi que nous l'avons dit, est le conseil de guerre par intérim de l'affaire Esterhazy, est âgé de 59 ans.

La procédure. Il est probable, pense-t-on, que l'instruction nouvelle durera huit ou dix jours, car cette instruction a été précédée par une instruction de première instance.

Les scrutins de samedi. Paris, 5 décembre. — Quelques remarques sur les scrutins de samedi.

Paris, 5 décembre. — Nous croyons savoir, dit le Soir, qu'une des premières conséquences de l'information faite contre le commandant Esterhazy, a été l'ordre donné à Mathieu Dreyfus de se tenir à la disposition du commandant Havy, rapporteur du premier conseil de guerre, chargé de l'instruction.

Le duel Millerand-Reinach. Paris, 5 décembre. — La rencontre annoncée entre M. Reinach et M. Millerand, rencontre motivée par les incidents de la campagne électorale, a eu lieu ce matin à onze heures et demie, au plateau de Châtillon.

LA PRESSE ET LA SEANCE DE SAMEDI. Le Journal. « Ce qui subsiste, c'est que l'honneur de l'armée restait intact, et que la République n'avait rien perdu de sa dignité. »

Guillaume II et Dreyfus. Un envoi de M. de Moltke au Journal la dépêche suivante : « Lors de mon précédent séjour à Mulsheim, je vous avais adressé un télégramme de félicitation à l'occasion de votre victoire sur Dreyfus. »

Une rectification de M. Charles Dupuy. Nous avons rapporté hier le propos tenu dans les colonnes de la Chambre par M. Charles Dupuy au sujet de l'affaire Esterhazy. Le député de la Seine a dit que son discours n'avait été que celui d'un homme qui ne savait rien de ce qu'il disait.

Le rapporteur du conseil de guerre. M. le chef de bataillon en retraite Ravary, chevalier de la Légion d'honneur, qui, ainsi que nous l'avons dit, est le conseil de guerre par intérim de l'affaire Esterhazy, est âgé de 59 ans.

La procédure. Il est probable, pense-t-on, que l'instruction nouvelle durera huit ou dix jours, car cette instruction a été précédée par une instruction de première instance.

Les scrutins de samedi. Paris, 5 décembre. — Quelques remarques sur les scrutins de samedi.

DERNIÈRES NOUVELLES

Information contre le commandant Esterhazy. Paris, 5 décembre. — Nous croyons savoir, dit le Soir, qu'une des premières conséquences de l'information faite contre le commandant Esterhazy, a été l'ordre donné à Mathieu Dreyfus de se tenir à la disposition du commandant Havy, rapporteur du premier conseil de guerre, chargé de l'instruction.

Le duel Millerand-Reinach. Paris, 5 décembre. — La rencontre annoncée entre M. Reinach et M. Millerand, rencontre motivée par les incidents de la campagne électorale, a eu lieu ce matin à onze heures et demie, au plateau de Châtillon.

LA PRESSE ET LA SEANCE DE SAMEDI. Le Journal. « Ce qui subsiste, c'est que l'honneur de l'armée restait intact, et que la République n'avait rien perdu de sa dignité. »

Guillaume II et Dreyfus. Un envoi de M. de Moltke au Journal la dépêche suivante : « Lors de mon précédent séjour à Mulsheim, je vous avais adressé un télégramme de félicitation à l'occasion de votre victoire sur Dreyfus. »

Une rectification de M. Charles Dupuy. Nous avons rapporté hier le propos tenu dans les colonnes de la Chambre par M. Charles Dupuy au sujet de l'affaire Esterhazy. Le député de la Seine a dit que son discours n'avait été que celui d'un homme qui ne savait rien de ce qu'il disait.

Le rapporteur du conseil de guerre. M. le chef de bataillon en retraite Ravary, chevalier de la Légion d'honneur, qui, ainsi que nous l'avons dit, est le conseil de guerre par intérim de l'affaire Esterhazy, est âgé de 59 ans.

La procédure. Il est probable, pense-t-on, que l'instruction nouvelle durera huit ou dix jours, car cette instruction a été précédée par une instruction de première instance.

Les scrutins de samedi. Paris, 5 décembre. — Quelques remarques sur les scrutins de samedi.

Le crime de Long Acre. La police métropolitaine est toujours à l'affût dans le quartier de Long Acre, à l'occasion de la manifestation organisée par les socialistes.

Les Allemands en Chine. Berlin, 6 décembre. — Un télégramme de Berlin, nous apprend que le corps d'occupation allemand à Peking, composé de 5,500 hommes, dont 70 officiers, a été renforcé par un contingent de 1,000 hommes.

Les chrétiens en Orient. Londres, 6 décembre. — Un télégramme de Constantinople nous apprend que les chrétiens de la région de Zaitoun, en Syrie, ont été victimes de persécutions de la part des musulmans.

Le conseil des députés. Séance du lundi 6 décembre 1897. Présidence de M. SARRIUS, vice-président. La séance est ouverte à deux heures.

Le conseil des députés. Séance du lundi 6 décembre 1897. Présidence de M. SARRIUS, vice-président. La séance est ouverte à deux heures.

Le conseil des députés. Séance du lundi 6 décembre 1897. Présidence de M. SARRIUS, vice-président. La séance est ouverte à deux heures.

Le conseil des députés. Séance du lundi 6 décembre 1897. Présidence de M. SARRIUS, vice-président. La séance est ouverte à deux heures.

Le conseil des députés. Séance du lundi 6 décembre 1897. Présidence de M. SARRIUS, vice-président. La séance est ouverte à deux heures.

Le conseil des députés. Séance du lundi 6 décembre 1897. Présidence de M. SARRIUS, vice-président. La séance est ouverte à deux heures.

Le conseil des députés. Séance du lundi 6 décembre 1897. Présidence de M. SARRIUS, vice-président. La séance est ouverte à deux heures.

Le conseil des députés. Séance du lundi 6 décembre 1897. Présidence de M. SARRIUS, vice-président. La séance est ouverte à deux heures.

Le conseil des députés. Séance du lundi 6 décembre 1897. Présidence de M. SARRIUS, vice-président. La séance est ouverte à deux heures.

Le conseil des députés. Séance du lundi 6 décembre 1897. Présidence de M. SARRIUS, vice-président. La séance est ouverte à deux heures.

Le conseil des députés. Séance du lundi 6 décembre 1897. Présidence de M. SARRIUS, vice-président. La séance est ouverte à deux heures.

Le conseil des députés. Séance du lundi 6 décembre 1897. Présidence de M. SARRIUS, vice-président. La séance est ouverte à deux heures.

Le conseil des députés. Séance du lundi 6 décembre 1897. Présidence de M. SARRIUS, vice-président. La séance est ouverte à deux heures.

Le conseil des députés. Séance du lundi 6 décembre 1897. Présidence de M. SARRIUS, vice-président. La séance est ouverte à deux heures.

Le conseil des députés. Séance du lundi 6 décembre 1897. Présidence de M. SARRIUS, vice-président. La séance est ouverte à deux heures.

Le conseil des députés. Séance du lundi 6 décembre 1897. Présidence de M. SARRIUS, vice-président. La séance est ouverte à deux heures.

COURSE DE PARIS DU 6 DÉCEMBRE

Table of horse race results for Paris on December 6, 1897, listing various races and winners.

BOURSE DE LILLE DU 6 DÉCEMBRE

Table of stock market results for Lille on December 6, 1897, listing various securities and their prices.

Bourse commerciale de Paris du 6 décembre

Table of commodity market results for Paris on December 6, 1897, listing various goods and their prices.

Dernière Heure

De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL

L'AFFAIRE DREYFUS

Paris, 6 décembre. — Si M. le commissaire rapporteur avait pu ordonner une expertise en écritures, elle aurait permis de constater que les documents versés au débat par l'accusateur général Esterhazy, et ses témoins, n'ont rien de plus que des copies d'originaux.

Un espion allemand

Vitry, 6 décembre. — L'autorité supérieure du département de Vitry a été informée qu'un certain individu habitant la commune de Bucey, appartenant au département de la Meuse, s'était rendu à Paris pour se livrer à des opérations de banque.

ment du mois, qu'une affaire Esterhazy et que, si un jour, il peut y avoir une nouvelle affaire Dreyfus, ce sera par suite du développement ultérieur de la première.

Cette tension de l'opinion s'est encore accentuée, si possible, au moment où le généralissime de l'armée française avait rendu sa décision.

On connaît qu'en l'état de la question, c'est la chose possible. On n'a rien dit de ce que le général Saussier a dit à l'occasion de l'information de la justice militaire.

On sait que le conseil de guerre pourra prononcer, non seulement l'absolution, mais aussi l'absolution du commandant Esterhazy. Et c'est là que se trouve le point de vue de la justice militaire.

On sait que le conseil de guerre pourra prononcer, non seulement l'absolution, mais aussi l'absolution du commandant Esterhazy. Et c'est là que se trouve le point de vue de la justice militaire.

On sait que le conseil de guerre pourra prononcer, non seulement l'absolution, mais aussi l'absolution du commandant Esterhazy. Et c'est là que se trouve le point de vue de la justice militaire.

On sait que le conseil de guerre pourra prononcer, non seulement l'absolution, mais aussi l'absolution du commandant Esterhazy. Et c'est là que se trouve le point de vue de la justice militaire.

On sait que le conseil de guerre pourra prononcer, non seulement l'absolution, mais aussi l'absolution du commandant Esterhazy. Et c'est là que se trouve le point de vue de la justice militaire.

On sait que le conseil de guerre pourra prononcer, non seulement l'absolution, mais aussi l'absolution du commandant Esterhazy. Et c'est là que se trouve le point de vue de la justice militaire.

On sait que le conseil de guerre pourra prononcer, non seulement l'absolution, mais aussi l'absolution du commandant Esterhazy. Et c'est là que se trouve le point de vue de la justice militaire.

On sait que le conseil de guerre pourra prononcer, non seulement l'absolution, mais aussi l'absolution du commandant Esterhazy. Et c'est là que se trouve le point de vue de la justice militaire.

On sait que le conseil de guerre pourra prononcer, non seulement l'absolution, mais aussi l'absolution du commandant Esterhazy. Et c'est là que se trouve le point de vue de la justice militaire.